

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DASES 288 Subvention (130.000 euros) et convention avec la SA d'HLM Batigère pour la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire au 4 impasse Barrier dans le 12^{ème}.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1511-3, L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement à la SA d'HLM Batigère et de l'autoriser à signer une convention pluriannuelle avec cet organisme ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SA d'HLM Batigère, 4 impasse Barrier dans le 12^{ème}, une convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 130.000 euros est attribuée à la SA d'HLM Batigère (SIMPA 187277 - dossier 2019_09648).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 412, chapitre 904, nature 20422 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO